

Publikation

L'UEL PREND POSITION PAR RAPPORT À LA PROPOSITION DE DIRECTIVE RELATIVE À DES SALAIRES MINIMAUX ADÉQUATS DANS L'UE

L'UEL prend position dans le cadre de la consultation lancée par la Commission concernant la Proposition de directive COM(2020)682 du 28 octobre 2020 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne.

Les organisations patronales luxembourgeoises appellent la Commission à une meilleure prise en compte de la tradition des États membres en matière de dialogue social et de leurs réalités socio-économiques, dans le respect des compétences prévues par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

[Position de l'UEL par rapport à la proposition de directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'UE \(PDF\)](#)